

Jean Delisle

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

Beyrouth, 8 décembre 2003

En m'invitant à prononcer cette allocution inaugurale, M. Henri Awaiss, que je remercie de l'honneur qu'il me fait, m'a demandé de traiter du thème de ce colloque « Traduction : la Formation, les Spécialisations, la Profession ». J'ai accepté sans hésiter son aimable invitation, car, dans mon esprit, il ne fait aucun doute que le traducteur est un professionnel. J'aurais eu la tâche un peu moins facile si M. Awaiss m'avait demandé de définir des notions complexes telles que « signifiante », « poésie du traduire » ou « fidélité ». Je tâcherai donc dans le peu de temps dont je dispose de dissiper quelques-unes des idées fausses et quelques préjugés tenaces qui circulent au sujet des traducteurs et je m'emploierai à montrer que la traduction, lorsqu'elle est exercée par des *spécialistes qualifiés de la communication interlinguistique* et non par des amateurs, est une profession à part entière. Pour ce faire, je baserai mon argumentation sur les quatre points suivants :

1. la *nature des tâches* confiées aux traducteurs;
2. la *formation sui generis* qu'exige cette spécialisation;
3. la *distinction* qui existe entre traduction didactique et traduction professionnelle; et
4. la *reconnaissance professionnelle* acquise par les traducteurs de certains pays.

Robert Le Bidois a écrit : « De toutes les professions dites "libérales", le métier de traducteur est peut-être celui qui jouit – si l'on peut dire – du plus profond discrédit » (cité dans Delisle et Lafond 2003). Bien que ce métier soit pratiqué depuis des millénaires, il est mal connu, en grande partie parce qu'il s'est métamorphosé au fil des années, sans que les anciennes façons de le pratiquer aient disparu pour autant, ce qui ajoute à la confusion. On croit savoir ce qu'est un tra-

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

ducteur, mais en réalité, on en a une idée imprécise, incomplète. Les personnes les plus mal renseignées confondent encore le traducteur (artisan de la communication *écrite*) avec l'interprète (artisan de la communication *orale*). D'autres pensent qu'il suffit d'être bilingue pour avoir droit au titre de traducteur professionnel. Combien de ces bilingues qui s'autoproclament « traducteurs » s'imaginent que la traduction n'est qu'une affaire de langues et qu'il suffit de s'armer de bons dictionnaires pour produire une traduction de qualité professionnelle? *Most people believe that if you are bilingual you can translate. That's about as true as saying that if you have two hands you are automatically a concert pianist* (Anonyme). De même que la seule connaissance de notre langue maternelle ne fait pas de chacun de nous un écrivain, le fait de posséder une langue étrangère ne confère pas d'office la compétence de traducteur *professionnel*. Le linguiste Michael A. K. Halliday a écrit il y a plus de quarante ans : « [...] *translation has to be learnt by [the ambilingual¹] as a distinct operation; it does not follow automatically from the possession of two sets of native language habits. [...] Even those who approach or attain true ambilingualism are still usually unable to translate without instruction* » (Halliday, McIntosh et Stevens 1965 : 78). Enfin, on entend souvent dire que le traducteur doit faire preuve d'une curiosité insatiable, de rigueur scientifique, de probité intellectuelle et de débrouillardise. Ce n'est pas faux, mais ces exigences ne sont pas propres aux traducteurs. On a les mêmes attentes envers les membres des autres professions libérales. Ce n'est certainement pas en énumérant ce genre de qualités que l'on peut prouver le caractère professionnel du métier de traducteur. Voyons donc de plus près ce qu'il en est en examinant d'abord la nature des tâches du traducteur.

¹ Un « ambilingue » est ce que l'interprète et professeur à l'ESIT (Paris) Christopher Thiéry appelait un « bilingue vrai » (Thiéry 1976), c'est-à-dire « a speaker [who] has complete mastery of two languages and makes use of both in all uses to which he puts either » (Halliday, McIntosh et Stevens 1965 : 78).

1. Nature des tâches du traducteur

Comme l'a montré Daniel Gouadec dans un ouvrage récent, *Profession : traducteur* (2002), le profil du traducteur professionnel a beaucoup changé au cours des vingt dernières années. Cette évolution – nous pourrions même parler de *mutation* – s'est produite dans le sillage de l'apparition des ordinateurs personnels, des aides à la traduction^{*2}, des outils de bureautique*, des ressources documentaires informatisées et des nouveaux moyens de communication rapide, tels que l'Internet et le courrier électronique. La démocratisation de ces instruments de travail et de ces nouveaux modes de communication a eu pour effet de transformer radicalement la manière dont travaille le traducteur et a modifié également les attentes des donneurs d'ouvrage* à leur endroit. Sachant que le traducteur est équipé pour faire plus que transposer un texte d'une langue dans une autre, les clients n'ont pas tardé à lui confier de nouvelles tâches.

De nos jours, le traducteur est une personne qui se définit tout autant par sa spécialité (ou ses spécialités), ses paires de langues, le sens dans lequel il traduit et son statut professionnel (salarie ou indépendant). La cartographie de cette profession fait en outre ressortir une grande diversité de fonctions, dont plusieurs n'existaient pas il y a vingt ans à peine. Et la plupart de ces tâches peuvent constituer des métiers en soi. Le traducteur professionnel est désormais un homme-orchestre. En fait, il serait plus juste de dire une femme-orchestre, car la profession est très majoritairement féminine, bien qu'elle tende à se masculiniser (Gouadec 2002 : 26-27).

Les bouleversements survenus dans l'industrie langagière* nous forcent à redéfinir le traducteur. Dans son travail quotidien, le traducteur met ses connaissances et son talent au service d'entreprises privées, d'organismes publics ou de maisons d'édition. Pour tenir compte des exi-

² Tous les mots marqués d'un astérisque sont définis en annexe.

gences changeantes du marché, le traducteur professionnel d'aujourd'hui³ doit pouvoir, selon les circonstances, accomplir bon nombre des tâches que je vais énumérer à l'instant. Je les ai regroupées en deux catégories : a) les tâches que l'on peut qualifier de « traditionnelles » et b) les tâches liées à l'utilisation de l'ordinateur.

a) Tâches traditionnelles :

adaptateur (de textes)
chef de projets*
conseiller linguistique
contrôleur de la qualité*
correcteur d'épreuves
documentaliste-rechercheur*
ethnologue (le traducteur est un *médiateur interculturel*)
formateur (dans ses fonctions de réviseur ou d'encadreur de stagiaires)
gestionnaire (ayant besoin de notions de comptabilité et de marketing)
linguiste (connaissance poussée de la langue)
phraséologue*
rédacteur (capable de faire de la réécriture ou *rewriting*)
rédacteur bilingue
relecteur
réviseur
terminographe*
terminologue
traducteur proprement dit.

b) Tâches liées à l'utilisation de l'ordinateur :

adaptateur de logiciels*
concepteur de sites Web
cybertraducteur*
gestionnaire de matériels et de logiciels informatiques
infographiste* et maquettiste* (au besoin)
localisateur* de logiciels
localisateur de sites Web
microéditeur*
opérateur d'aides informatiques diverses (ex. : mémoires de traduction*)
opérateur d'outils de bureautique (ex. : logiciels de traitement de texte).
post-éditeur*
post-traducteur*
pré-traducteur*

³ Ce qui vaut pour le traducteur de textes pragmatiques*, catégorie de traducteurs dont il est surtout question dans cette allocution, s'applique peut-être moins au traducteur littéraire traditionnel, mais cela reste à voir.

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

rédacteur de macro-commandes
réviseur en ligne
technicien (en gestion de matériels et de logiciels informatiques)
technicien vidéo (au besoin)
traducteur de pages Web.

La seule énumération de ces fonctions donne toute la mesure de la complexité et de la variété du travail accompli par un traducteur « branché ». Leur dosage varie évidemment d'un traducteur à l'autre et dépend bien sûr d'une foule de facteurs, de sorte que l'on peut dire, à la suite de Daniel Gouadec que « les traducteurs exercent la même profession, mais ne font pas leur métier de la même manière » (*ibid.* 2002 : 3). Et ce métier est de moins en moins l'apanage des littéraires et des linguistes. C'est un métier qui s'exerce sur des matériaux de plus en plus spécialisés et dans des domaines de plus en plus techniques. L'informatique, nous venons de le voir, y est omniprésente. À cet égard, je dirai ceci : aucun traducteur n'est obligé d'*aimer* l'informatique, mais tous ont maintenant l'obligation professionnelle d'apprendre à *apprivoiser* les nouvelles technologies, désormais indispensables pour qui veut exercer la profession.

L'image du traducteur isolé dans son cabinet de travail, entouré de dictionnaires et rédigeant ses traductions avec un crayon ou un stylo, correspond de moins en moins à la réalité. Depuis une vingtaine d'années, le traducteur se repositionne sur l'échiquier des professions libérales et des métiers de la communication en faisant valoir l'originalité et les particularités de son travail. Il n'est plus le traducteur invisible d'autrefois. Il s'intègre davantage dans le processus de communication. Il est devenu, selon l'appellation forgée par Daniel Gouadec (2002 : 70), un *ingénieur en communication multilingue multimédia*. Et ce traducteur nouveau, qui demeure le *spécialiste du transfert interlinguistique* (avec tout ce que cela comporte), est de plus en plus un *télétraducteur**, c'est-à-dire qu'il exerce son métier à distance et non plus obligatoirement sur place dans l'entreprise ou l'organisme qui lui confie des travaux de traduction.

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

Le traducteur est donc un professionnel de la communication d'abord et avant tout en raison de la nature spécialisée de ses tâches dont l'exécution requiert l'utilisation d'outils spécialisés. À propos de ces outils, j'ajouterai ceci, qui me semble important : les outils informatiques facilitent, certes, le travail du traducteur et contribuent indéniablement à accroître sa productivité et sa polyvalence, mais ce ne sont – le mot le dit – que des *outils*, des *moyens*, des *instruments* de travail. Un traducteur médiocre ne devient pas un bon traducteur du seul fait qu'il s'informatise. L'ordinateur n'apprend pas au traducteur à bien traduire pas plus que le stylo n'apprend à l'écrivain à bien écrire. Comme toute autre profession libérale, la traduction exige une formation particulière, et la maîtrise des outils informatiques n'est qu'un aspect, bien qu'important, de cette formation. Érasme disait : « On ne naît pas homme, on le devient. » On peut dire la même chose du traducteur : « On ne naît pas traducteur, on le devient ». Et j'en arrive à mon deuxième argument, la formation.

2. Une formation *sui generis*

La multiplication des forums, des organismes et des échanges internationaux ainsi que l'adoption de politiques linguistiques nationales favorables aux minorités dans bien des pays ont donné naissance à une véritable industrie de la traduction dans le monde et ont accru considérablement le besoin de traducteurs. L'industrie de la traduction fait partie de cette vaste industrie que l'on appelle l'industrie langagière*. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, des écoles de traduction et d'interprétation ont surgi dans la plupart des pays. Si ces écoles ont vu le jour, c'est que l'on a jugé que la traduction pouvait s'enseigner à l'université comme discipline autonome, au même titre que la littérature, le droit ou les langues. Implicitement, on a reconnu qu'enseigner la traduction ce n'est ni enseigner la linguistique, ni enseigner la philologie, ni enseigner la littérature comparée, ni enseigner les langues. Pour former des traducteurs professionnels, on a créé des unités de forma-

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

tion spécialisées au sein des universités, distinctes des autres. J'ai toujours personnellement déploré le fait que certains programmes de traduction se « greffent » à d'autres départements, comme des départements de philologie, de linguistique ou de langues et littératures. Dans ces départements bi- ou tricéphales, la traduction fait souvent figure de parent pauvre quand elle n'est pas là tout simplement comme bouteille d'oxygène pour éviter que les départements en question ne disparaissent faute d'attirer un nombre suffisant d'étudiants. Dans ces cas de « récupération », on se sert de la traduction, on ne la sert pas. Que penserait-on d'un programme de droit annexé à un département d'histoire? Et je ne dis rien de ces professeurs de philologie, de linguistique ou de littérature qui, de gré ou de force, se voient dans l'obligation de se recycler en enseignement de la traduction... Peut-on s'improviser professeur de traduction comme certains s'improvisent traducteurs? Où sont les formateurs de formateurs en traduction? Mais je sens que je deviens polémique. Poursuivons.

Les vraies écoles de traduction se distinguent des écoles de langues, même s'il faut reconnaître que les programmes de traduction font une place à la consolidation des langues en développant l'aptitude à manier la langue écrite et ses emplois dans diverses situations de communication. Une école où l'on enseigne les langues et où l'on croit former des traducteurs en ajoutant, par exemple, quelques cours de traduction en fin d'études, est une école qui fait de la fausse représentation et trompe les étudiants. De même, une école où les étudiants font l'apprentissage des langues *en même temps* que celui de la traduction, est une école où l'on se méprend sur les préalables requis pour faire de la traduction. Ces étudiants risquent fort d'être mal préparés pour affronter les réalités du monde du travail. Durant toute sa carrière, Danica Seleskovitch a répété à satiété que l'« on ne peut pas enseigner la traduction en enseignant les langues » (Seleskovitch 1983 : 101) et elle avait raison de marteler cette évidence. Apprendre une langue, c'est apprendre à lire la musique et à déchiffrer une partition musicale, alors qu'apprendre à traduire un texte donné, rédigé

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

dans une forme donnée, porteur d'un message précis et destiné à un lecteur précis, c'est interpréter une sonate devant public. On ne peut pas faire les deux simultanément : le déchiffrement précède toujours l'exécution.

Qu'est-ce qui fait alors la particularité d'une école de traduction digne de ce nom⁴? Une grande école de traduction se distingue, entre autres,

- a) par la formation *pratique* qu'elle dispense aux futurs traducteurs;
- b) par la *distinction* très nette qu'elle maintient entre l'enseignement des langues et l'enseignement de la traduction;
- c) par le fait qu'elle définit le traducteur comme un *technicien du langage* dont la tâche consiste à reproduire le plus exactement possible l'articulation d'une pensée dans un discours;
- d) par le peu de place qu'elle accorde aux *théories linguistiques* qui se sont révélées à l'expérience peu utiles pour former des traducteurs;
- e) par la création de *programmes distincts* pour les traducteurs et les interprètes;
- f) par la *composition de ses programmes* qui incluent, notamment, des cours de consolidation des connaissances langagières (ex. : problèmes de langue dans l'optique de la traduction, lexicologie différentielle, rédaction, stylistique comparée), des cours de culture générale (ex. : économie, droit, géographie, histoire), de nombreux cours pratiques de traduction (ex. : générale, spécialisée, de révision), des cours auxiliaires (ex. : documentation, terminologie, théorie de la traduction, histoire de la traduction) ainsi que des cours destinés à initier les futurs diplômés au maniement des principaux outils informatiques qui font partie du poste de travail du traducteur (PTT);

⁴ Je laisse délibérément de côté tout le volet important de la recherche qui s'effectue aux cycles supérieurs de ces écoles (Delisle 2004).

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

- g) par l'organisation de *stages* pratiques en milieu de travail;
- h) par sa capacité de s'adapter à l'évolution du *marché* en répondant aux nouveaux *besoins* lorsqu'ils se présentent;
- i) par les liens étroits qu'elle entretient avec les *associations professionnelles* de traducteurs;
- j) par le nombre plus ou moins important de cours qu'elle confie à des *membres de la profession* (traducteurs, réviseurs ou terminologues de métier), comme une école de médecine confie des cours à des praticiens;
- k) par son souci de faire acquérir aux futurs diplômés une *qualification professionnelle* tout en facilitant leur *intégration* au marché du travail (Dubuc 1987).

En somme, une bonne école professionnelle prépare à l'exercice d'une *profession*. Il n'est pas inutile de rappeler cette évidence tautologique. Dans ces écoles, les compétences que l'on cherche à faire acquérir aux étudiants sont de nature *langagière* (maniement de la langue écrite), *traductionnelle* (techniques du transfert interlinguistique), *méthodologique* (recherche documentaire et terminologique), *disciplinaire* (la traduction économique, juridique, médicale, par exemple) et *technique* (maniement des aides à la traduction et des outils de bureautique) (Roberts 1984 : 172; 1985).

Il est frappant de constater que ces compétences recourent celles qui figurent dans l'ouvrage de Christiane Nord qui, lorsqu'elle a écrit ces lignes, enseignait à l'Institut de traduction et d'interprétation de l'Université de Heidelberg : « [...] *the essential competences required of a translator [are] competence of text reception and analysis, research competence, transfer competence, competence of text production, competence of translation quality assessment, and, of course, linguistic and cultural competence both on the source and the target side* » (Nord 1991 : 235). Comme on le constate, la formation des traducteurs professionnels exige beaucoup plus qu'une formation langa-

gière, si importante soit-elle. L'énumération de ces compétences m'amène à mon troisième argument.

3. Traduction didactique vs traduction professionnelle

C'est encore se méprendre sur la nature véritable de la traduction professionnelle que de penser que rien ne différencie ce métier des exercices scolaires de thème et de version. J'ai montré ailleurs au moyen d'un tableau comparatif la différence qu'il y a entre les exercices de traduction pratiqués en didactique des langues et l'apprentissage de la traduction dans une école de traduction (Delisle et Janhke 1998 : 213-218). Le temps me manque pour reprendre ici en détail cette démonstration. Je me permets de renvoyer à l'ouvrage où figure cette étude, *l'Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement*, dont j'ai codirigé la publication avec Hannelore Lee-Jahnke (Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1998). Dans mon article, j'énumère pas moins de vingt-six différences qui séparent ces deux formes de traduction qui ont, tout compte fait, très peu en commun. Je n'ai relevé tout au plus qu'une dizaine de similitudes. Je me bornerai donc à présenter ici cinq des principales différences entre la traduction didactique et la traduction professionnelle.

TRADUCTION DIDACTIQUE	TRADUCTION PROFESSIONNELLE
Finalité de l'enseignement : acquisition de <i>connaissances linguistiques</i> (maîtrise d'une langue seconde).	Finalité de l'enseignement : acquisition d'une <i>qualification professionnelle</i> (compétence d'un spécialiste en transfert interlinguistique et interculturel).
Aucune exigence concernant une <i>profession</i> en particulier.	Importance de préparer l' <i>intégration</i> à la profession de traducteur.
Choix de textes variés, généralement <i>litté-</i>	Choix de textes variés, généralement <i>prag-</i>

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

<i>raires</i> , afin d'illustrer une gamme étendue de difficultés de traduction (grammaticales, lexicales, genres de textes, etc.).	<i>matiques</i> , afin d'illustrer une gamme étendue de difficultés de traduction et le genre de textes traduits en <i>situation réelle de travail</i> .
La traduction didactique est essentiellement un <i>moyen</i> pour apprendre une langue, contrôler la compréhension.	La traduction professionnelle est une <i>fin en soi</i> . Elle est un acte de communication exigeant parfois la modification du texte de départ pour satisfaire des contraintes autres que linguistiques.
On peut traduire sans tout comprendre, car le but des exercices de traduction est en partie d' <i>améliorer la compréhension</i> .	On ne traduit pas pour comprendre, mais pour <i>faire comprendre</i> . Il faut donc avoir une <i>compréhension la plus parfaite possible du texte de départ</i> .

La traduction est bel et bien une spécialisation qui justifie une formation particulière dispensée dans des écoles spécialisées. Traduire est un métier exigeant qui a ses principes, ses règles, ses méthodes, son métalangage, son histoire et ses outils propres. Mes trente ans d'enseignement de la traduction et de réflexion sur la pédagogie de cette pratique m'en ont convaincu. C'est que, du point de vue cognitif, traduire est un *savoir-faire* (interpréter le sens d'un texte et le réexprimer) qui repose sur un double *savoir* (langagière et encyclopédique). Ce n'est donc ni une science, ni tout à fait un art, mais une technique qui, comme toute technique, peut s'apprendre. Les grandes écoles l'ont compris.

4. La reconnaissance professionnelle

Le quatrième et dernier argument qui me servira à illustrer le caractère professionnel du travail du traducteur est la *reconnaissance professionnelle* qu'ont acquise les traducteurs de certains pays, malheureusement encore trop peu nombreux. Le Canada est un de ces pays. Le législateur y a reconnu officiellement les titres de « traducteur agréé » (trad. a.), de « terminologue agréé » (term.

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

a.) et d'« interprète agréé » (int. a.) pour les membres des associations professionnelles de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick⁵. Ces titres sont « réservés » aux membres en règle de ces associations. Au Québec, par exemple, cette victoire a été gagnée de haute lutte en 1992, après plus de trente ans de démarches auprès des instances politiques (Delisle 1990). On entend par membre agréé « un professionnel qui a une formation universitaire ou une longue expérience en traduction, en terminologie ou en interprétation. Son titre professionnel lui a été attribué après étude de son dossier, après la réussite d'une épreuve sanctionnée par l'OTTIAQ⁶ » (*Répertoire 2003-2004*) ou à la suite d'un programme de mentorat. Toute personne qui s'en croit capable peut évidemment faire de la traduction, le législateur n'a pas fait de ce métier une profession à acte exclusif, comme c'est le cas de la médecine ou du droit. Mais ceux qui font affaire avec ces traducteurs non reconnus prennent des risques et ont parfois de désagréables surprises. Il y a des gens qui croient faire des économies en engageant des traducteurs non qualifiés travaillant souvent à rabais, mais au bout du compte ces économies finissent par leur coûter cher. Mais cela c'est un autre dossier, celui de l'éducation du client.

En tant que membre d'une profession, le traducteur agréé est tenu de respecter un code de déontologie qui comporte des responsabilités et des devoirs envers le public, le client et la profession. La mission de l'Ordre est d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres et de veiller à la protection du public. L'OTTIAQ s'acquitte de cette mission en privilégiant des valeurs telles que la compétence, l'éthique, la responsabilité professionnelle, la transparence, la collaboration, l'ouverture et l'innovation.

⁵ L'organisation des professions est de juridiction provinciale au Canada.

⁶ Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Conclusion

Pour conclure, rappelons que déjà en 1976, l'UNESCO, dans sa déclaration de Nairobi, nous invitait à reconnaître « le principe selon lequel la traduction est une discipline autonome dont l'enseignement doit être distinct de l'enseignement exclusivement linguistique et qui requiert une formation spécialisée » (UNESCO 1976). La traduction est une profession à part entière et les employeurs avisés exigent de plus en plus que les traducteurs qu'ils embauchent soient membres agréés d'une association professionnelle ou d'un ordre, tout comme on s'attend d'un comptable qu'il soit membre de l'Ordre des comptables agréés ou d'un ingénieur qu'il fasse partie de l'Ordre des ingénieurs. Longtemps considéré comme un mal nécessaire, le traducteur s'affirme de plus en plus comme l'agent indispensable de communication entre collectivités de langues différentes.

Mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, un peu partout dans le monde, avant que la profession de traducteur soit reconnue à sa juste valeur. Yves Gambier invite les traducteurs à travailler à cette reconnaissance et à se donner la visibilité qui leur manque encore en s'intégrant dans les rouages du processus de communication. Je le cite : « À l'image du traducteur quasi invisible, homme d'écrit, succède un traducteur, personne de dialogue, qui conquiert sa présence – en faisant reconnaître ses propres tâches et responsabilités [...] » (Gambier 2003 : 16). Le traducteur ne doit, en effet, ménager aucun effort pour se repositionner, comme je l'ai dit plus haut, sur l'échiquier des métiers de la communication. C'est d'ailleurs un aspect important du mandat des associations professionnelles.

J'espère vous avoir convaincu que le traducteur est un spécialiste de la communication interlinguistique. Il faut en tout cas le considérer comme tel et reléguer à tout jamais aux oubliettes le cliché poussiéreux et méprisant qui ne voit en lui qu'un *traditore*, image déformante que continuent à perpétuer ceux qui méconnaissent ce métier. Pour me résumer, je dirai que le traducteur est bel et bien un professionnel parce qu'il exécute des tâches spécialisées, parce que sa formation

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

nécessite des études universitaires, parce que la traduction professionnelle n'a aucun rapport avec le thème et la version et, enfin, parce que certains législateurs ont déjà reconnu officiellement cette profession. Souhaitons que tous les traducteurs du monde acquièrent un jour cette reconnaissance. Ils le méritent bien. Je vous remercie de votre attention.

RÉFÉRENCES

- DELISLE, Jean (1990), *Les Alchimistes des langues. Histoire de la Société des traducteurs du Québec, 1940-1990*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, xliii- 446 p.; 123 photos. Il existe une version anglaise de cet ouvrage.
- DELISLE, Jean (1992), «Les manuels de traduction : essai de classification», dans *TTR*, vol. 5, n° 1, p. 17-47.
- DELISLE, Jean (2003), *La Traduction raisonnée*, 2^e éd., Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Pédagogie de la traduction », 604 p.
- DELISLE, Jean (2004) «L'enseignement de la traduction au Canada : rétrospective et bilan de la recherche», texte remanié d'une conférence prononcée en mars 1998 à l'École de traduction, Collège Glendon, Université York, Toronto. (À paraître).
- DELISLE, Jean et Gilbert LAFOND (2003), *Histoire de la traduction* (cd-rom pour PC), Gatineau (Québec), édition restreinte aux seules fins d'enseignement, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa. (Distribution : jdelisle@uottawa.ca)
- DELISLE, Jean et Hannelore LEE-JAHNKE (dir.) (1998), *Enseignement de la traduction et traduction dans l'enseignement*, choix de textes présentés au Colloque de Créteil (France) en avril 1997, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. «Regards sur la traduction», 242 p. Il existe une version coréenne de cet ouvrage.
- DELISLE, Jean, Hannelore LEE-JAHNKE et Monique C. CORMIER (dir.) (1999), *Terminologie de la traduction / Translation Terminology / Terminología de la traducción / Terminologie der Übersetzung*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, coll. «FIT Monograph / Collection FIT», n° 1, 433 p. Il existe aussi une version arabe, finnoise, italienne et néerlandaise de cet ouvrage.
- DOLLERUP, Cay et Vibeke APPEL (dir.) (1996), *Teaching Translation and Interpreting 3 : New Horizons*, choix de communications présentées au 3^e colloque organisé par *Language International*, à Elsinore, au Danemark du 9 au 11 juin 1995, coll. «Benjamins Translation Library», n° 16, Amsterdam/ Philadelphie, John Benjamins, viii-338 p.
- DUBUC, Robert (1987), « Le désir naïf d'une étroite collaboration ou Les attentes de la profession à l'endroit de l'université », sans les actes du 1^{er} Congrès du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada, *Une Profession au service d'un pays*, Ottawa, CTIC, p. 243-251.
- GAMBIER, Yves (2003), « Les passeurs langagiers : réflexions sur les défis de la formation », dans G. Mareschal *et al.* (dir.), *La Formation à la traduction professionnelle*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, coll. « Regards sur la traduction », p. 3-20.

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

- GOUADEC, Daniel (2000), *Formation des traducteurs*, actes du Colloque international Rennes 2 (24-25 septembre 1999), Paris, La Maison du Dictionnaire, 285 p.
- GOUADEC, Daniel (2002), *Profession : traducteur*, Paris, La Maison du Dictionnaire, 432 p.
- HALLIDAY, Michael A. K., Angus McINTOSH et Peter STREVEN (1965), *The Linguistic Sciences and Language Teaching* (c1964), Bloomington, Indiana University Press, 322 p.
- ISRAËL, Fortunato (1999), *Quelle formation pour le traducteur de l'an 2000 ?*, actes du Colloque international tenu à l'ESIT les 6, 7 et 8 juin 1996, textes réunis par F. Israël, Paris, Didier Érudition, coll. « Traductologie », n° 9, 298 p.
- NORD, Christiane, *Text Analysis in Translation. Theory, Methodology, and Didactic Application of a Model for Translation-Oriented Text Analysis*, Translated from the German by Christiane Nord and Penelope Sparrow, Amsterdam/Atlanta, Éditions Rodopi, 1991, 250 p.
- ORDRE DES TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS DU QUÉBEC, www.ottiaq.org
- ROBERTS, Roda P. (1984), « Compétence du nouveau diplômé en traduction », dans *Traduction et Qualité de la langue*, Québec, Société des traducteurs du Québec / Conseil de la langue française, p. 172-177.
- ROBERTS, Roda P. (1985), « University Education and Professional Skills », dans les actes du Colloque national sur les services linguistiques tenu à Ottawa du 9 au 12 octobre 1984. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, p. 343-352.
- SELESKOVITCH, Danica (1983), [Intervention à la table ronde], dans *Translation in the System of Foreign Languages Teaching / La Traduction dans le système d'enseignement des langues*, table ronde FIT-UNESCO 17-19 mars, Paris, Fédération internationale des traducteurs.
- THIÉRY, Christopher (1976), « Le bilinguisme vrai », dans *Études de linguistique appliquée*, n° 24, p. 52-63.
- UNESCO (1976), « Projet de recommandation sur la protection juridique des traducteurs et des traductions et sur les moyens pratiques d'améliorer la condition des traducteurs », conférence générale, Dix-neuvième session, Nairobi, document 19C/30.

Annexe

DÉFINITIONS

Note : Toutes les définitions sont rédigées sous l'angle du travail du traducteur.

adaptateur de logiciels

Personne dont la tâche consiste à modifier les caractéristiques d'un logiciel de manière à ce qu'il soit parfaitement adapté à de nouveaux utilisateurs, différents des premiers, avec ou sans modification ou ajout de fonctionnalités (d'après Gouadec 2002 : 417).

aide à la traduction

Outil informatique qui sert à accomplir une tâche liée à l'activité de traduction. Les logiciels de traduction assistée par ordinateur, les bi-textes, les concordanciers et les mémoires de traduction sont des aides à la traduction (Delisle, Lee-Jahnke et Cormier 1999 : 10).

chef de projets

Personne chargée de définir, planifier, piloter, suivre et contrôler l'exécution d'un projet de traduction (d'après Gouadec 2002 : 419).

contrôleur de la qualité

Personne ayant pour tâche de confirmer qu'un produit répond à des critères de qualité déterminés.

cybertraducteur

Traducteur qui traduit en direct des matériaux transitant sur les réseaux [Internet] : messages électroniques, contenus de listes de diffusion, rubriques de formulaires et même contenus de sites (*ibid.* 2002 : 56).

documentaliste-rechercheur

Personne dont la fonction consiste à rassembler l'information indispensable à la compréhension et à la réexpression d'un document à traduire.

donneur d'ouvrage

Demandeur de traduction, c'est-à-dire personne physique ou morale qui confie un travail de traduction à un traducteur ou à un cabinet de traduction.

ingénierie linguistique

Techniques et procédures de traitement automatique des langages naturels (*ibid.* : 422).

infographiste

Personne qui produit des images avec l'assistance de l'ordinateur (Termium Plus).

industrie langagière

Industrie qui s'intéresse à tous les aspects du traitement de l'information textuelle, qu'elle soit écrite ou parlée, dont la traduction (terminologie, interprétation, localisation, outils de traduction), les cours de langue, les systèmes de reconnaissance et de synthèse de la voix ainsi que la gestion de l'information (indexage et analyse automatiques, extraction de documents, réponse aux questions, etc.). Elle englobe aussi l'acheminement des messages, les aides aux handicapés, etc.

localisateur

Langagier (traducteur) dont la tâche consiste à adapter un produit à des conditions locales et à un environnement linguistique et culturel afin de répondre à un besoin et à un marché (Termium Plus).

maquettiste

Personne spécialisée dans la présentation de divers éléments d'un imprimé ou d'un support visuel (Gouadec 2002 : 425).

mémoire de traduction

Banque de données utilisée en traduction assistée par ordinateur (TAO), constituée de tables d'équivalence associant des segments de texte en langue source à leur traduction sous forme de segments de texte en langue cible, et qui sert essentiellement de soutien à la traduction d'éléments linguistiques répétitifs (phrases ou parties de phrases) ainsi qu'à la correction et à la révision de textes déjà traduits (*Grand dictionnaire terminologique*, Office de la langue française du Québec).

microéditeur

Personne chargée de mettre en oeuvre, sur un micro-ordinateur, l'ensemble des outils, services et moyens informatiques appliqués à l'édition (Gouadec 2002 : 425).

outils de bureautique

Outils informatiques tels que logiciels de traitement de texte, conjugueurs, correcteurs orthographiques et grammaticaux, compte-mots, etc.

phraséologue

Personne chargée de traiter les stéréotypes d'expression propres à un domaine donné, à un type de matériau donné ou à un langage donné (d'après *ibid.* : 426).

post-éditeur

Langagier chargé de réviser la traduction produite par une machine à traduire.

post-traducteur

Personne intervenant en aval du transfert et chargé de toute intervention nécessaire sur le matériau traduit avant sa diffusion (relecture ou révision, réécriture, formatage, mise sur support informatique, etc.) (d'après *ibid.* : 426).

LA TRADUCTION : UNE SPÉCIALISATION, UNE PROFESSION

pré-traducteur

Personne chargée d'effectuer toutes les opérations précédant le transfert (analyse, documentation, terminologie, etc.) (d'après *ibid.* : 426).

télétraducteur

Traducteur qui exerce son métier à distance (*ibid.*: 429).

terminographe

Personne chargée de recenser, récupérer, traiter, organiser, mettre à jour, gérer et diffuser la terminologie (d'après *ibid.* : 429).

texte pragmatique

Texte qui a une utilité généralement immédiate et éphémère, qui sert à transmettre une information d'ordre général ou propre à un domaine et dont l'aspect esthétique n'est pas l'aspect dominant (Delisle 2003 : 62).
